



FEDERATION FRANCOPHONE DU YACHTING BELGE

ASBL 418 586 969
Siège social
Avenue du Parc d'Amée 90
5100 JAMBES

Tél. 081/30.49.79
Fax 081/30.73.25
www.ffyb.be
info@ffyb.be



Formation de cadres 2012

La FFYB, dans le cadre de son programme 2012, propose les formations de cadres suivantes :

Niveau 1 VOILE (ancienne dénomination : initiateur)

V1.12.1 : Cierneau-Froidchapelle – du dimanche 1er avril au vendredi 6 avril 2012

V1.12.2 : Cierneau-Froidchapelle – du dimanche 1er juillet au vendredi 6 juillet 2012

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✚ Brevet capacitaire « A »,
- ✚ Avoir 17 ans accomplis le 1^{er} jour de la formation,
- ✚ Brevet de natation : Brevet de 400 mètres ;
Ce brevet est délivré par la Fédération Belge de Natation et peut être obtenu dans toutes les piscines de la Communauté Française. Informations : www.belswim.be
- ✚ Etre affilié à un club de la FFYB.
La liste des clubs de voile de la FFYB figure sur le site www.ffyb.be
- ✚ Remettre un certificat médical récent d'aptitude à pratiquer la voile
- ✚ Rentrer un dossier administratif d'inscription complet le plus rapidement possible
- ✚ Payer la somme de **445€** (inscription+hébergement+homologation) sur le compte FFYB BE58 2500 2848 8379, au plus tard 15 jours avant le début de la formation (renseignements FFYB : 081/30.49.79.), www.ffyb.be
- ✚ Brevet européen de premiers secours : BEPS,
Formation dispensée par la Croix Rouge de Belgique.
Informations : www.croix-rouge.be
La croix Rouge organise dans toutes ses antennes la formation BEPS.
La formation se déroule en 15 heures et le coût est de 25€.
- ✚ Brevet restreint (ou général) en eaux intérieures. Informations www.ffyb.be

Les sept premières conditions sont requises à la date de la formation.

Quant au BEPS et au brevet restreint (ou général) en eaux intérieures, ils doivent être obtenus avant l'introduction du dossier de demande d'homologation à l'Administration.